

Principales plantes envahissantes présentes dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier



Réalisé par
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

Octobre 2020

Renouée du Japon

La renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est fréquemment confondue avec le bambou en raison des caractéristiques de sa tige : généralement deux à trois mètres de hauteur à pleine maturité, verte à rougeâtre, avec taches pourpres, sans poils et creuse. Elle peut former des colonies assez denses, souvent retrouvées en milieu humide ou en bordure de routes et de cours d'eau. Les peuplements denses étouffent les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes. La renouée du Japon produit de petites fleurs blanches disposées en grappe à partir de la fin du mois d'août. Elle peut se propager par reproduction sexuée (graines), mais elle se propage principalement par reproduction végétative, c'est-à-dire qu'un nouveau plant est formé à partir de fragments de la plante dispersés par le vent, les cours d'eau et les activités anthropiques.



Roseau commun exotique (phragmite)

Il existe différents génotypes de roseau commun (*Phragmites australis*) en Amérique du Nord : un indigène et plusieurs exotiques. Tolérant aux fluctuations du niveau d'eau et au sel, le roseau commun exotique est très envahissant, particulièrement dans les milieux humides, en bordure des autoroutes et des plans d'eau ainsi que dans l'eau douce dans moins d'un mètre de profondeur où il prend la place des quenouilles. Il est formé d'une longue tige creuse, parsemée de longues feuilles étroites, au bout desquelles se trouve une panicule volumineuse, le plus souvent de couleur brune, rouille. Celle-ci peut produire entre 500 et 2000 graines disséminées pendant l'automne qui pousseront possiblement au printemps suivant. Bien que le roseau commun se distingue facilement des autres graminées par sa grande taille (3 à 5 mètres), ses jeunes tiges printanières peuvent être confondues avec celles de l'alpiste roseau, une autre plante envahissante traitée plus loin dans le présent document. Comme la renouée du Japon, le roseau commun se reproduit surtout de manière végétative grâce à son large réseau de rhizomes. Il est également en mesure de produire de très grands stolons, c'est-à-dire, de grandes tiges aériennes provenant des racines qui parcourent le sol et s'ancrent de manière à créer de nouveaux plants.



Pétasite sp.

Il est pratiquement impossible de distinguer certaines espèces de pétasite puisque plusieurs d'entre elles sont le résultat d'une hybridation. Le pétasite du Japon (*Petasites japonicus*) a été introduit au Canada depuis au moins 1930. C'est la sous-espèce *giganteus* qui serait celle qu'on trouve en nature dans l'Est du Canada. Sa tige coriace peut atteindre jusqu'à 1 mètre de hauteur. Ses feuilles circulaires et à l'allure d'un rein peuvent atteindre jusqu'à 1,5 m de diamètre, ce qui limite inévitablement la croissance de végétaux indigènes en les privant de lumière. Les espèces de pétasites poussent autant en sol sec et bien drainé qu'en sol humide, mais elles préfèrent tout de même les sites humides. Localement, un plant de pétasite se propage grâce à son réseau de rhizomes gros comme le pouce, entièrement sous terre.



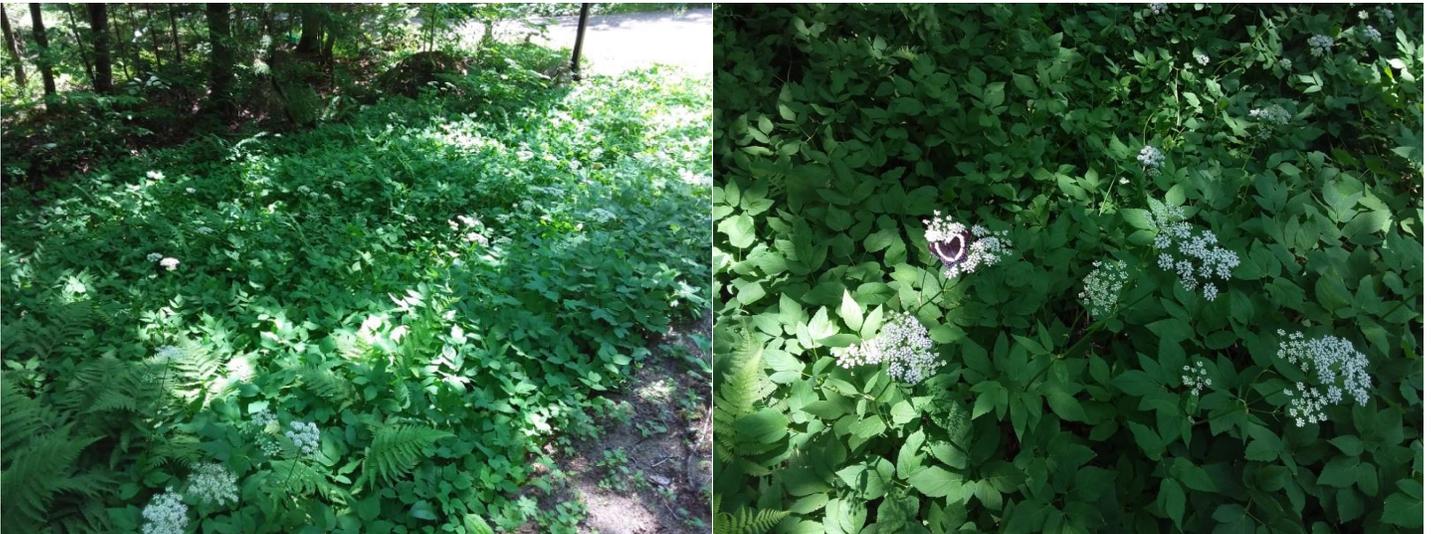
Berce du Caucase

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est composée de feuilles très divisées à marges irrégulières de dimensions imposantes (1 à 2,5 mètres de longueur). Sa tige principale, qui est très coriace, parsemée de poils grossiers épars et de taches rouge vin, atteint un diamètre de 4 à 10 centimètres et peut parfois atteindre plus de 5 mètres de hauteur. La tige se termine par une immense ombelle de fleurs blanches apparentes en début d'été. Un même plan peut avoir de 1 à 8 inflorescences en ombelles. La berce du Caucase est souvent confondue avec la berce laineuse (*Heracleum maximum*), une espèce indigène en Amérique du Nord. Toutefois, la berce laineuse est généralement plus petite (1 à 3 mètres) que la berce du Caucase. Sa tige a des poils fins et duveteux et est dépourvue de taches. Ses feuilles sont également plus petites et recouvertes de poils au revers, ce qui lui vaut son nom. Selon le contexte d'envahissement, la berce du Caucase peut avoir des impacts sur la diversité biologique en développant des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. Toutefois, elle est surtout connue pour ses enjeux de santé publique. En effet, sa sève contient des toxines photosensibles (furanocoumarines) qui, combinées à la lumière, peuvent causer des brûlures de deuxième et troisième degré 24 à 48 heures après le contact avec la peau.



Égopode podagraire

L'égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*) est une espèce envahissante caractérisée par ses feuilles vertes composées. Elle est plus connue pour sa variété cultivée, qui elle est composée de feuilles vertes marbrées de blanc, souvent utilisée à des fins ornementales. Elle s'identifie facilement au début de l'été grâce à ses grandes ombelles de fleurs blanches. L'égopode podagraire peut former un couvre-sol très dense dans les endroits ouverts comme plus ombragés, notamment dans les boisés. Elle se reproduit de manière sexuée, mais plus fréquemment de manière végétative via ses rhizomes enfouis dans les 10 premiers centimètres du sol et pouvant s'étendre jusqu'à une distance de 6 mètres chez les plants matures.



Variété cultivée

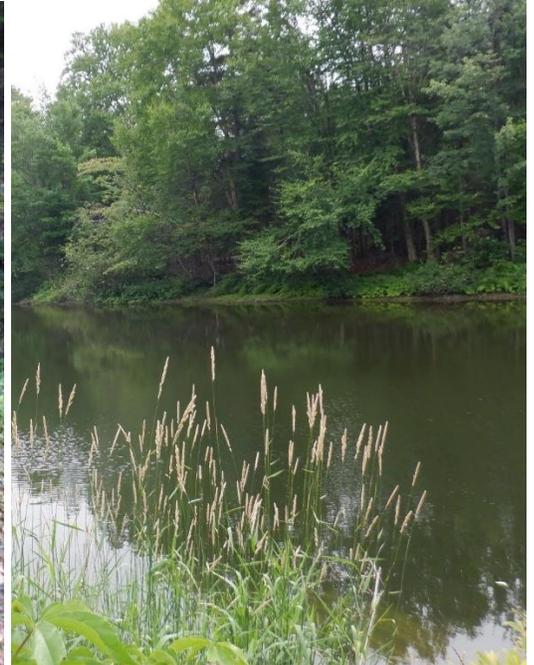
Salicaire commune

La salicaire commune (*Lythrum salicaria*) se reconnaît assez bien par son épi de fleur pourpre et sa tige verte ou teintée de pourpre, avec ou sans poils. Ses racines persistantes peuvent générer plusieurs dizaines de tiges pouvant mesurer jusqu'à 1,5 mètre de hauteur. Elle se reproduit de manière sexuée en produisant des graines en très grande quantité de juillet à septembre dans les milieux ouverts et humides. Les impacts de la salicaire sur la faune et la flore sont controversés.



Alpiste roseau

L'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) est une graminée qui se distingue surtout des autres par ses longues panicules jaune beige ainsi que par son caractère envahissant. Les tiges mesurent 1 à 2 mètres de hauteur et sont souvent regroupées densément près de cours d'eau, en milieu ouvert. Elles sont générées surtout par des rhizomes enfouis dans les 15 premiers centimètres du sol. L'alpiste appauvrit la diversité végétale lorsqu'elle domine une prairie humide ou la rive d'un cours d'eau, mais peut néanmoins être utile pour stabiliser les sols, épurer l'eau ou former des habitats fauniques. La lutte à cette espèce ne fait donc pas l'unanimité.



Anthrisque des bois

L'anthrisque des bois (*Anthriscus sylvestris*) a des feuilles composées divisées en trois segments, semblables à des fougères. Elle est parfois confondue avec la cicutaire maculée (*Cicuta maculata*), une plante indigène dont la tige est dépourvue de poils contrairement à l'anthrisque. Ses racines en forme de carotte peuvent atteindre une longueur de près de 2 mètres. Elle mesure de 30 à 150 cm de hauteur durant sa floraison durant laquelle elle produit de grandes ombelles de fleurs blanches de la mi-mai au début du mois de juillet. Elle peut aussi se multiplier de façon végétative et est observée fréquemment sur les talus de routes et les champs. Bien qu'elle soit souvent considérée comme une plante nuisible pour l'agriculture, il n'existe aucune preuve fondée sur l'impact négatif de l'anthrisque sur la biodiversité.



Herbe à puce

L'herbe à puce (*Toxicodendron radicans*) est une espèce indigène dans l'est du Canada. Toutefois, le fait qu'elle puisse causer des dermatites sévères, créant de fortes démangeaisons, et qu'elle soit observée régulièrement dans la région du bassin versant de la Jacques-Cartier comprise sur le territoire de la MRC de Portneuf lui vaut sa place dans la présente liste. Malgré son impact sur la santé humaine, mentionnons toutefois que cette plante n'est pas considérée comme un problème de santé d'envergure. De plus, considérant que l'herbe à puce ne présente pas un caractère aussi envahissant que bon nombre de plantes envahissantes et qu'il s'agit d'une espèce indigène, il n'est généralement pas conseillé de procéder à la lutte de cette dernière. Il est plutôt suggéré d'apprendre à la reconnaître pour éviter ainsi les risques de contact avec elle. L'herbe à puce mesure entre 50 et 120 cm durant la floraison. Sa tige brunâtre à grisâtre peut se subdiviser en plusieurs branches portant des feuilles luisantes composées de 3 folioles dentées ou non de couleur vert foncé en été, jaune, orange ou rouge en automne. La tige est habituellement dressée, mais parfois grimpante. L'herbe à puce prolifère surtout dans les milieux ouverts.



Source : <https://espacepourlavie.ca/herbe-la-puce>